

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2022

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 31 Mars 2022 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 Mars 2022, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de **66 328 413** dinars et un résultat bénéficiaire de la période de **700 669** dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 31 Mars 2022, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées à la suite des recommandations énoncées dans le Procès-verbal

de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

✓ Les emplois en valeurs mobilières représentent 95,61% de l'actif total au 31 Mars 2022 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 27 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN

Arrêté au 31/03/2022 en (DT)

	Libellé	Note	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
	<u>ACTIFS</u>				
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	63 418 783,849	62 100 820,238	63 796 472,292
	a- Obligations et valeurs assimilées		63 418 783,849	62 100 820,238	63 796 472,292
	b- Autres valeurs		0,000	0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	2 909 628,927	15 828 521,454	14 511 610,595
	a- Placements monétaires		1 583 306,666	4 497 925,128	4 023 018,543
	b- Disponibilités		1 326 322,261	11 330 596,326	10 488 592,052
AC 3	Créances d'exploitations	3.3	0,000	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs	3.4	0,000	13,311	0,000
	TOTAL ACTIF		66 328 412,776	77 929 355,003	78 308 082,887
	<u>PASSIF</u>		<u>553 701,216</u>	<u>222 603,079</u>	<u>6 439 417,407</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.5	525 337,348	176 195,274	411 870,851
PA 2	Autres créditeurs divers	3.6	28 363,868	46 407,805	27 006,260
	Dettes sur opérations de pensions livrées	3.7	0,000	0,000	6 000 540,296
	<u>ACTIF NET</u>		<u>65 774 711,560</u>	<u>77 706 751,924</u>	<u>71 868 665,480</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.8	62 602 639,460	73 981 341,075	69 082 392,305
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.9	<u>3 172 072,100</u>	<u>3 725 410,849</u>	<u>2 786 273,175</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		2 524 580,140	2 999 476,236	646,989
	b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		647 491,960	725 934,613	2 785 626,186
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		66 328 412,776	77 929 355,003	78 308 082,887

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01/01/2022 au 31/03/2022 en (DT)

	Libellé	Note	Période du 01.01.22 au 31.03.22	Période du 01.01.21 au 31.03.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
PR 1	Revenus du portefeuille-titres Revenus des obligations et valeurs assimilées	3.1	<u>772 862,257</u>	<u>738 377,216</u>	<u>3 103 019,041</u>
			772 862,257	738 377,216	3 103 019,041
PR 2	Revenus des placements monétaires	3.2	<u>99 830,778</u>	<u>208 570,248</u>	<u>647 275,255</u>
	Total des revenus des placements		<u>872 693,035</u>	<u>946 947,464</u>	<u>3 750 294,296</u>
CH 1	Charges de gestion des placements	3.10	<u>-155 110,960</u>	<u>-176 195,278</u>	<u>-682 813,089</u>
	Intérêts des mises en pensions	3.11	<u>-2 416,884</u>	<u>0,000</u>	<u>-6 042,210</u>
	Revenu net des placements		<u>715 165,191</u>	<u>770 752,186</u>	<u>3 061 438,997</u>
CH 2	Autres charges	3.12	-23 673,875	-25 680,969	-100 622,067
	Résultat d'exploitation		<u>691 491,316</u>	<u>745 071,217</u>	<u>2 960 816,930</u>
PR 4	Régularisation du résultat d'exploitation		-43 999,356	-19 136,604	-175 190,744
	Sommes distribuables de la période		<u>647 491,960</u>	<u>725 934,613</u>	<u>2 785 626,186</u>
PR 4	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		43 999,356	19 136,604	175 190,744
	Variation des plus ou moins- values potentielles sur titres		9 177,300	9 177,300	37 219,050
	Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres		0,000	0,000	576,500
	Frais de négociation de titres		0,000	0,000	0,000
	Résultat net de la période		<u>700 668,616</u>	<u>754 248,517</u>	<u>2 998 612,480</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 01/01/2022 au 31/03/2022 en (DT)

Libellé	Période du 01.01.22 au 31.03.22	Période du 01.01.21 au 31.03.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>700 668,616</u>	<u>754 248,517</u>	<u>2 998 612,480</u>
a- Résultat d'exploitation	691 491,316	745 071,217	2 960 816,930
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	9 177,300	9 177,300	37 219,050
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	576,500
d- Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>-2 802 340,566</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-6 794 622,536</u>	<u>-7 543 914,455</u>	<u>-12 824 024,296</u>
a- Souscriptions	16 299 346,409	8 227 311,726	48 999 535,074
- Capital	15 728 100,000	7 931 200,000	48 031 600,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-115 153,019	-62 020,985	-367 034,668
- Régularisation des sommes distribuables	686 399,428	358 132,711	1 334 969,742
b- Rachats	23 093 968,945	15 771 226,181	61 823 559,370
- Capital	22 264 600,000	15 220 000,000	60 285 100,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-162 722,874	-119 266,434	-461 413,097
- Régularisation des sommes distribuables	992 091,819	670 492,615	1 999 872,467
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>-6 093 953,920</u>	<u>-6 789 665,938</u>	<u>-12 627 752,382</u>
<u>AN4- Actif Net</u>			
a- En début de période	71 868 665,480	84 496 417,862	84 496 417,862
b- En fin de période	65 774 711,560	77 706 751,924	71 868 665,480
<u>AN5- Nombre d'actions</u>			
a- En début de période	695 948	818 483	818 483
b- En fin de période	630 583	745 595	695 948
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>104,307</u>	<u>104,221</u>	<u>103,267</u>
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	<u>4,08%</u>	<u>3,87%</u>	<u>3,93%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31/03/2022

PRESENTATION DE LA SOCIETE :

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a été créée en 1993, sous forme de SICAV obligataire de type distribution

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

UBCI BOURSE, intermédiaire en bourse, assure la gestion de UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV et UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) est le dépositaire de ses actifs.

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/03/2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

Les placements en titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en dates d'arrêts.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont constitués de comptes à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.4- Traitement des opérations de pension livrée

• Titres mis en pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêt, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêt à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêt, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- **Titres reçus en pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. la valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1 - Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/03/2022 d'obligations et de bons de trésor assimilables.

Le solde de ce poste est réparti ainsi :

		31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
BTA	(1)	51 448 298,929	51 412 394,946	50 856 503,547
Obligations émises par l'Etat	(2)	5 266 493,151	627 665,445	5 178 958,904
Obligations des Sociétés	(3)	6 703 991,769	10 060 759,847	7 761 009,841
Total		63 418 783,849	62 100 820,238	63 796 472,292

(1) Bons de trésor assimilable :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2022	% de l'Actif
BTA		49 687 658,956	51 448 298,929	77,57%
BTA 04-2024	5 000	4 816 500,000	5 191 789,825	7,83%
BTA-04-2028	1 000	935 200,000	1 018 057,208	1,53%
BTA052022	6 950	8 205 558,956	7 304 685,697	11,01%
BTA082022	32 000	30 876 900,000	32 878 432,747	49,57%
BTA-10-2026	5 000	4 853 500,000	5 055 333,452	7,62%

(2) Obligations émises par l'Etat :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2022	% de l'Actif
Emprunts d'Etat		5 000 000,000	5 266 493,151	7,94%
EMP NAT T1 2021 CAT B 8.8%	12 500	1 250 000,000	1 316 060,274	1,98%
EMP NAT T1 2021 CAT C 8.9%	3 750	3 750 000,000	3 950 432,877	5,96%

(3) Obligations de sociétés:

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2022	% de l'Actif
Obligations des Sociétés		6 522 408,000	6 703 991,769	10,11%
AMENBANK ES2009	30 000	598 800,000	611 889,604	0,92%
AMENBANK2008(B)	20 000	700 000,000	733 830,137	1,11%
AMENBANKSUB2010	18 000	479 340,000	495 222,754	0,75%
ATTIJARI LEASE SUB 2020-1	5 000	400 000,000	411 232,877	0,62%
BH 2009CATB	50 000	1 150 000,000	1 162 156,602	1,75%
BNASUB09	23 300	465 068,000	484 828,676	0,73%
CIL 2017 - 7.95%	10 000	200 000,000	200 592,438	0,30%
HL 2017-3 8%	10 000	200 000,000	202 279,452	0,30%
HL 2020-2 10.6%	6 500	520 000,000	536 792,723	0,81%
TLF 2020 SUB 10.25%	10 000	800 000,000	811 143,014	1,22%
TLF 2021-1 9.7 %	4 100	410 000,000	440 595,660	0,66%
TLS2017-2- 7.95%	10 000	200 000,000	201 812,165	0,30%
UIB2009-1 CAT B	20 000	399 200,000	411 615,667	0,62%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.01.22 au 31.03.22	Période du 01.01.21 au 31.03.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
Revenus des obligations et valeurs assimilées			
Revenus des obligations - Intérêts	190 244,175	155 759,134	741 228,948
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier - Intérêts	582 618,082	582 618,082	2 361 790,093
TOTAL	772 862,257	738 377,216	3 103 019,041

3.2 - Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/03/2022 à **2 909 628,927** DT et s'analyse comme suit :

		31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021	% de l'Actif
Placements monétaires	(1)	1 583 306,666	4 497 925,128	4 023 018,543	2,39%
Disponibilités	(2)	1 326 322,261	11 330 596,326	10 488 592,052	2,00%
Total		2 909 628,927	15 828 521,454	14 511 610,595	4,39%

(1) Placements monétaires :

a- Certificats de dépôt

Emetteur	Taux de Rémunération	Durée /J	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2022	% de l'Actif
CD AIL	8.80%	370 jours	21/06/2021	1 500 000,000	1 583 306,666	2,39%
Total placement certificats de dépôt				1 500 000,000	1 583 306,666	2,39%

(2) Disponibilités :

Libellé	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
Intérêts courus/DAV (POT)	33 521,071	57 138,925	58 263,872
Avoirs en banque	1 292 801,190	11 273 457,401	10 436 370,390
Sommes à l'encaissement	0,000	0,000	-6 042,210
Total	1 326 322,261	11 330 596,326	10 488 592,052

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.01.22 au 31.03.22	Période du 01.01.21 au 31.03.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
Intérêts des certificats de dépôt	60 288,123	98 134,065	275 649,233
Intérêts sur les avoirs bancaires	39 542,655	110 436,183	371 626,022
TOTAL	99 830,778	208 570,248	647 275,255

3.3 - Créances d'exploitation :

	Libellé	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
AC3	<u>Créances d'exploitation</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
	Intérêts Emprunts	<u>152 326,650</u>	<u>152 326,650</u>	<u>152 326,650</u>
	* BATAM	152 326,650	152 326,650	152 326,650
	Annuité à recevoir en principal	<u>3 703 000,000</u>	<u>3 703 000,000</u>	<u>3 703 000,000</u>
	* BATAM	3 703 000,000	3 703 000,000	3 703 000,000
	Différence d'estimation sur obligations	<u>-3 855 326,650</u>	<u>-3 855 326,650</u>	<u>-3 855 326,650</u>
	* BATAM	-3 855 326,650	-3 855 326,650	-3 855 326,650

3.4 - Autres Actifs :

	Libellé	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
AC4	<u>Autres Actifs</u>	<u>0,000</u>	<u>13,311</u>	<u>0,000</u>
	RS sur achats obligations des Sociétés	0,000	13,311	0,000

3.5 - Opérateurs créditeurs :

	Libellé	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
PA 1	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>525 337,348</u>	<u>176 195,274</u>	<u>411 870,851</u>
	Frais de gestionnaire	35 330,830	40 133,367	38 002,851
	Frais de dépositaire	73 525,428	19 577,259	56 290,873
	Frais des distributeurs	416 481,090	116 484,648	317 577,127

3.6 - Autres créditeurs divers :

	Libellé	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
PA 2	<u>Autres créditeurs divers</u>	<u>28 363,868</u>	<u>46 407,805</u>	<u>27 006,260</u>
	Etat, retenue à la source,	0,000	13 850,299	0,000
	Redevance CMF	5 879,808	6 578,809	6 209,810
	Charges à payer sur l'exercice encours	22 484,060	25 978,697	20 796,450

3.7 - Dettes sur opérations de pensions livrées

Cette rubrique affiche un solde nul au 31/03/2022 contre un solde de 6 000 540,296 dinars au 31/12/2021 et englobe le principal et les intérêts courus et non encore échus rattachés aux opérations de mise en pensions livrées.

3.8 - Capital :

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2021	
* Montant en nominal	69 594 800
* Nombre de titres	695 948
* Nombre d'actionnaires	898
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	15 728 100
* Nombre de titres émis	157 281
Rachats effectués	
* Montant en nominal	22 264 600
* Nombre de titres rachetés	222 646
Capital au 31/03/2022	
* Montant en nominal	63 058 300
* Nombre de titres	630 583
* Nombre d'actionnaires	936

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2022 au 31/03/2022 s'élève -6 093 953,920 Dinars. Le nombre de titres d'ALYSSA SICAV au 31/03/2022 est de 630 583 contre 695 948 au 31/12/2021.

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
Capital début de période au 31/12/2021	<u>69 082 392,305</u>	<u>69 082 392,305</u>
Souscriptions de la période	<u>15 728 100,000</u>	<u>15 728 100,000</u>
Rachats de la période	<u>-22 264 600,000</u>	<u>-22 264 600,000</u>
Autres mouvements	<u>56 747,155</u>	<u>3 228 819,255</u>
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	9 177,300	9 177,300
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000
- Frais de négociations de titres	0,000	0,000
- Régularisation des sommes non distribuables	47 569,855	47 569,855
- Sommes distribuables		3 172 072,100
Montant fin de période au 31/03/2022	<u>62 602 639,460</u>	<u>65 774 711,560</u>

3.9 - Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/03/2022 s'élèvent à **3 172 072,100** DT contre **2 786 273,175** DT au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
Somme distribuables des exercices antérieurs	2 524 580,140	2 999 476,236	646,989
Résultat d'exploitation	691 491,316	745 071,217	2 960 816,930
Régularisation du résultat d'exploitation	-43 999,356	-19 136,604	-175 190,744
Total	3 172 072,100	3 725 410,849	2 786 273,175

3.10 - Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre ALYSSA SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libellé	Période du 01.01.22 au 31.03.22	Période du 01.01.21 au 31.03.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
CH 1 Charges de gestion des placements	155 110,960	176 195,278	682 813,089
Rémunération du gestionnaire	35 330,830	40 133,367	155 529,651
Rémunération du dépositaire	17 234,555	19 577,259	75 868,132
Rémunération des distributeurs	102 545,575	116 484,652	451 415,306

3.11 - Intérêts des mises en pension :

Le solde de ce poste est de 2 416,884 dinars au 31/03/2022 pour la période allant du 01/01/2022 au 31/03/2022 contre un solde nul pour la même période de l'exercice 2021 et représente les intérêts supportés au titre des opérations de mise en pensions livrées.

3.12 - Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des autres charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Libellé	Période du 01.01.22 au 31.03.22	Période du 01.01.21 au 31.03.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
CH 2 Autres charges	23 673,875	25 680,969	100 622,067
Redevance CMF	17 234,555	19 577,259	75 868,132
Abonnement des charges budgétisées	6 439,320	6 103,710	24 753,935

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

<u>Libellé</u>	Période du 01.01.22 au 31.03.22	Période du 01.01.21 au 31.03.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
Abonnement des charges budgétisées	6 439,320	6 103,710	24 753,935
Taxes	1 919,111	1 584,735	6 426,982
Frais bancaires	33,542	33,542	136,030
Publication BO CMF	346,537	321,879	1 305,400
Honoraires CAC	1 672,077	1 672,077	6 781,200
Frais AGO et publications	988,601	1 012,025	4 104,323
Jetons de Présence	1 479,452	1 479,452	6 000,000
Autres	0,000	0,000	0,000

4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs :

4-1 Rémunération du gestionnaire

- L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle ALYSSA SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI BOURSE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,105% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Cette rémunération est devenue à partir du 03-10-2016, au taux annuel de 0.155% TTC, de l'actif net de Alyssa SICAV, puis 0.205%TTC à partir du 1^{er} janvier 2017.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investis selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net d'ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour et réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs :

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles ALYSSA SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,595% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.